



Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et participe à l'information des élus en favorisant la démocratie participative des assemblées délibérantes. Il constitue la première étape du cycle budgétaire annuel.

L'article 107 de la loi NOTRE, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux, Aussi dorénavant le DOB s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires portant sur les évolutions des dépenses et des recettes, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire devra, annuellement, être transmis au représentant de l'Etat dans le Département, ainsi qu'au président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre : la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Ce rapport devra également faire l'objet d'une publication sur le site Internet de la commune et ce afin d'améliorer la transparence de la gestion publique et l'information des citoyens.

Le présent Rapport d'Orientation budgétaire (ROB) comporte trois parties :

- le cadre de l'élaboration du budget,
- la rétrospective budgétaire,
- les premiers éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2018.

## Le cadre de l'élaboration du budget 2018

### Le contexte économique et financier

Le rappel du contexte économique permet d'éclairer les conditions d'exécution du budget à venir. En effet l'environnement économique peut avoir des conséquences souvent importantes sur les budgets des collectivités territoriales.

### Aperçu de l'environnement macro-économique :

- Zone Euro

La croissance s'accélère depuis fin 2016, dépassant depuis le 2<sup>e</sup> trimestre 2017 son niveau moyen observé entre 1995 et 2008. Les 19 pays de la zone Euro profitent de l'amélioration conjoncturelle, affichant tous une croissance. D'après les indicateurs avancés, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu fin 2018. La consommation privée portée par l'accélération des créations d'emplois devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit de l'inflation à 1,5 % depuis fin 2017.

En 2018, la croissance pourrait s'affaiblir lentement pour atteindre en moyenne +1,9 % dès lors que les facteurs qui soutiennent l'activité : marché du travail, consommation, et cycle d'investissement des entreprises se dissiperont.

- France

La croissance française va continuer à bénéficier de certains facteurs favorables tel que la faiblesse de l'Euro, malgré le retour de l'inflation.

L'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne l'inflation a atteint 1 % en 2017, un niveau supérieur à 2016 (0,2%) mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018 en raison d'un effet de base avant de reprendre sa progression, pour potentiellement atteindre 1,2 % en 2018.

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3 % du PIB à -2,9 % en 2017.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau de dépenses publiques de 2 points de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.

### Mesures relatives aux collectivités locales

- Programmation des finances publiques 2018-2022

Plus que la loi de finances (LFI) 2018, c'est probablement la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP) qui marque de son empreinte les premières mesures budgétaires décisives pour les collectivités locales du nouveau quinquennat.

A l'accoutumée de ces dernières années, la LFI 2018 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique. Il en est ainsi de la péréquation et de son financement la réforme de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle du bloc communal mis en œuvre en 2011.

À ces mesures viennent aussi s'ajouter deux dispositions qui peuvent être considérées comme majeures :

- Le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des redevables et la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat ;
- Le remplacement des mesures de réduction de la DGF.

L'objectif est de réaliser 13 milliards d'euros d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5,8 points de PIB en 2022 au lieu de 8,7 points en 2017 (contractualisation entre Etat et collectivités).

En dépit de ces mesures, l'investissement ne devrait pas être pénalisé.

- Projet de loi de finances 2018

Le projet de loi de finances laisse apparaître 2 mesures cadres pour les collectivités territoriales :

- 1) Les modalités de calcul de la dotation forfaitaire des communes :

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Il convient néanmoins de préciser que la dotation forfaitaire d'une commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et, le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquations DSU et DSR.

- 2) La réforme de la taxe d'habitation (TH) en trois temps :

La réforme de la TH s'appliquera successivement en 2018, 2019 et 2020, pour progressivement dispenser en moyenne 80 % des contribuables, une baisse de 30 % est prévue en 2018 puis 65 % en 2019 et enfin de 100 % en 2020 pour les ménages remplissant les conditions de ressources

Dégrèvement total d'ici à 2020	Revenu fiscal de référence pour une part	Pour les deux 1/2 parts suivantes	Par 1/2 part supplémentaire
	27 000 €	8 000 €	6 000 €

**Le pourcentage de foyers exonérés en 2020 pour la ville de L'HOPITAL serait de 91,24 %, soit 1 687 foyers.**

L'Etat s'est engagé à prendre en charge les dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions 2017, les éventuelles augmentations de taux ou d'abattement étant supportées par les contribuables.

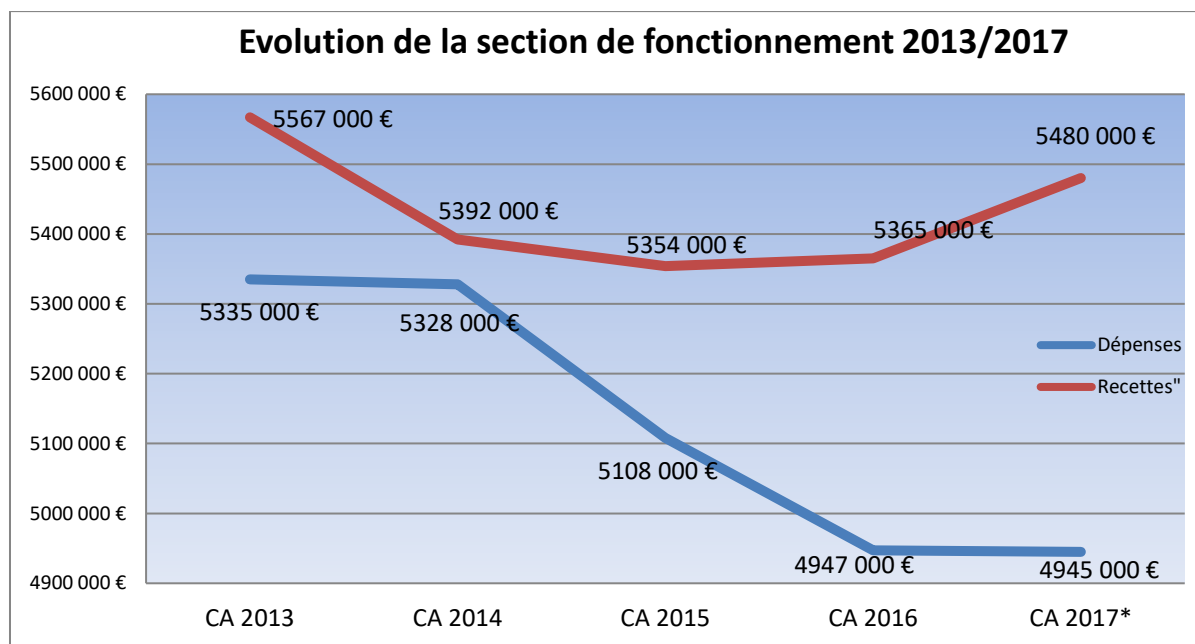
## La rétrospective budgétaire

Afin d'éclairer le débat sur les orientations budgétaires 2018, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité à travers une rétrospective de l'exécution de la section de fonctionnement.

L'état de la section de fonctionnement, compte administratif (CA) 2013-2017:

		CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017*	Variation 2013/2017
	<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>5 335 000 €</b>	<b>5 328 000 €</b>	<b>5 108 000 €</b>	<b>4 947 000 €</b>	<b>4 945 000 €</b>	<b>-7,31%</b>
011	dont Charges à caractère général	1 334 000 €	1 372 000 €	1 297 000 €	1 280 000 €	1 292 000 €	-3,15%
012	dont charges de personnel et frais	2 497 000 €	2 547 000 €	2 533 000 €	2 348 000 €	2 437 000 €	-2,40%
65	dont charges de gestion courantes	886 000 €	870 000 €	739 000 €	808 000 €	796 000 €	-10,16%
66	dont Charges financières	253 000 €	267 000 €	226 000 €	205 000 €	177 000 €	-30,04%
	<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>5 567 000 €</b>	<b>5 392 000 €</b>	<b>5 354 000 €</b>	<b>5 365 000 €</b>	<b>5 480 000 €</b>	<b>-1,56%</b>
70	dont produit du domaine	89 000 €	76 000 €	102 000 €	74 000 €	79 000 €	-11,24%
73	dont impôt et taxes	3 907 000 €	3 917 000 €	3 971 000 €	4 034 000 €	4 328 000 €	10,78%
74	dont dotations subventions	1 262 000 €	1 228 000 €	1 106 000 €	997 000 €	884 000 €	-29,95%
7411	dont DGF	773 000 €	722 000 €	601 000 €	484 000 €	419 000 €	-45,80%
	<b>RESULTAT VIREMENT</b>	<b>232 000 €</b>	<b>64 000 €</b>	<b>246 000 €</b>	<b>418 000 €</b>	<b>535 000 €</b>	

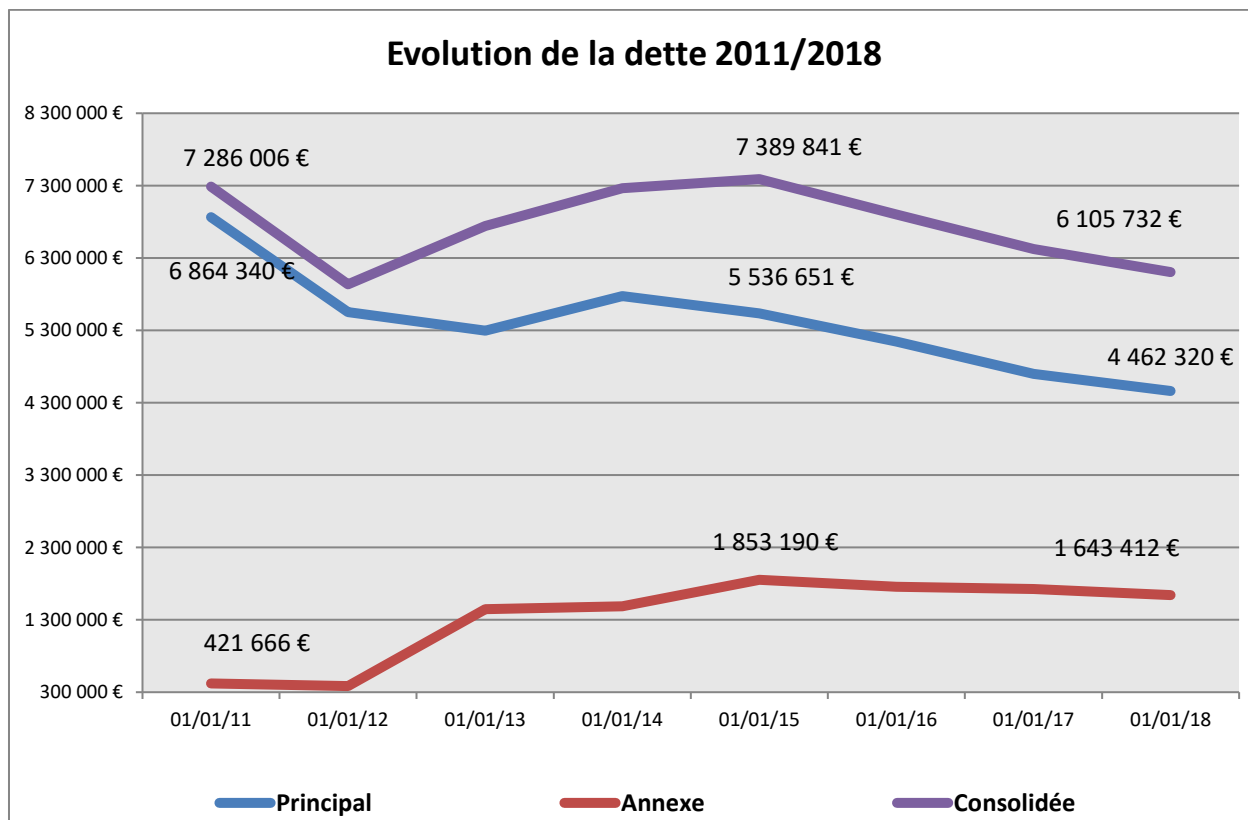
\* CA 2017 provisoire



Les actions menées en 2017 ont permis de réduire la dépense publique sans altérer la qualité des services à la population et de consolider l'autofinancement de la ville, avec un résultat de 535 000 €, la capacité d'autofinancement a augmenté de 28 % par rapport à 2016.

## L'endettement

La limitation du recours à l'emprunt (nous n'empruntons pas plus que nous ne remboursons) permet de ne pas dégrader l'encours et continuer la politique de désendettement amorcée.



## Les éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2018 de la ville

Pour 2018, deux enjeux forts se dessinent, l'amélioration du cadre de vie et le développement de la ville. Pour y répondre, de nombreuses actions déjà mises en œuvre se verront renforcées, sans oublier le maintien des efforts de gestion engagés.

### A] Le fonctionnement

#### 1) Les dépenses

Les charges de fonctionnement progressent sous l'impulsion de divers facteurs. Nous tenterons dans rester dans la même dynamique que celle adoptée en 2017.

Libellé	BP 2017	BP 2018
011 CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	1 345 000 €	1 290 000 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 461 000 €	2 480 000 €
014 FPIC (FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL)	105 000 €	130 000 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	918 000 €	990 000 €
66 CHARGES FINANCIERES	223 000 €	200 000 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000 €	5 000 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	177 000 €	141 000 €
042 OPERATIONS D'ORDRE	146 000 €	134 000 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AVEC VIREMENT</b>	<b>5 383 000 €</b>	<b>5 370 000 €</b>

Libellé	BP 2017	BP 2018
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	50 000 €	110 000 €
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	70 000 €	70 000 €
73 IMPOTS ET TAXES	4 261 000 €	4 300 000 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	931 000 €	840 000 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 000 €	40 000 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 625 €	10 000 €
042 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	375 €	0 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 383 000 €</b>	<b>5 370 000 €</b>

Les dépenses à caractère général seront pratiquement stables, les cotisations d'assurances payées par la ville seront fortement réduites, plus de 100 000 € en 2017 à moins de 30 000 € pour 2018.

Les économies dégagées seront réimputées sur d'autres postes qui participent à l'embellissement du cadre de vie, l'attractivité de la ville et à la valorisation des espaces publics :

- Les espaces verts, le fleurissement ;
- L'entretien et le nettoyage du mobilier urbain ;
- L'amélioration de l'éclairage de Noël *etc.*

Un autre facteur de rebond déjà ressenti en 2017 est le facteur sécurité. Compte-tenu des différentes vagues d'attentats, la ville veille systématiquement au renforcement des mesures de sécurité pour l'ensemble des manifestations menées sur le territoire. La sécurité des personnes et des biens s'impose de plus en plus dans les finances de la ville.

Les charges de personnel seront maîtrisées et ne seront impactées que par l'évolution normale des carrières.

Les subventions aux associations seront stabilisées, le montant de l'enveloppe subvention sera maintenu à la même hauteur que 2017, avec un rattrapage de subvention en faveur de l'ASBH.

Le versement de la subvention à destination du CCAS sera réévalué. En effet les salaires des 2 agents sont actuellement versés directement par la ville, cette participation même indirecte devra dorénavant être comprise dans l'aide financière versée.

Les dépenses de fonctionnement resteront dans la même dynamique que 2017.

## 2) Les recettes

La fiscalité restera inchangée en 2018.

- 22,44 % pour la taxe d'habitation ;
- 16,87 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 84,29 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

L'évolution des recettes est légèrement revue à la baisse, malgré l'annonce de la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics.

La Dotation de Compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle mise en place en 2011 afin de compenser les pertes liées à la réforme de la Taxe Professionnelle sera quant à elle en baisse.



## B] L'investissement

### 1) Les recettes

Le résultat de 2017 de 535.000 € et le virement de 2018 faciliteront les capacités d'investissement de la ville.

Les principaux projets d'investissement envisagés (accessibilité, aires de jeux,) se feront dans le cadre de demandes de subventions DETR.

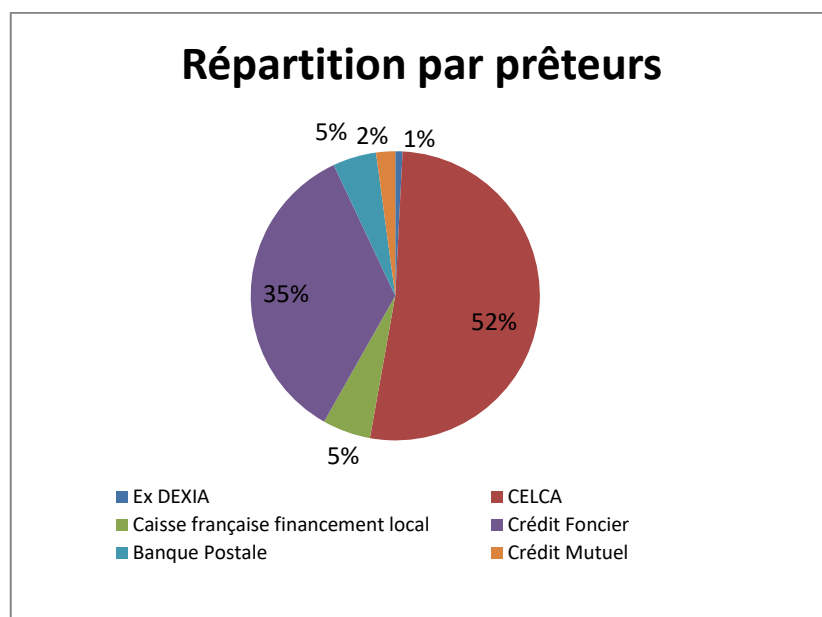
La finalisation de la cession du centre de vacances Haselbourg avec la vente du logement de fonction devra se faire lors du premier trimestre 2018. L'ensemble des appartements ont déjà été vendu.

Par ailleurs, les premières rentrées fiscales dans le cadre de la taxe d'aménagement sont attendues au cours de l'exercice 2018.

### 2) Les dépenses

#### La gestion de la dette :

La commune détient 21 lignes d'emprunts répartis chez 6 prêteurs différents.



L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 6 105 000 € pour les 2 budgets.

L'encours de la dette continuera de diminuer en 2018 avec l'extinction d'un emprunt.

419 634 € seront remboursés en capital dont 332 415 € sur le budget principal contre 534 504 € en 2017.

Sur le budget principal, cette somme sera totalement absorbée par le résultat 2017 de 535.000 €, laissant à la ville une plus grande capacité à investir, la maîtrise des coûts a facilité la capacité d'autofinancement de la commune.

## L'investissement général

La municipalité entend continuer à mener et à finaliser les efforts d'investissement pour accroître la qualité de vie dans la commune.

- Projets récurrents :
  - Entretien du patrimoine de la ville
  - Réfection des voiries
  
- Projets en phase d'étude :
  - Lancement des études pour l'enfouissement des réseaux d'assainissement
  - 2e phase de travaux de la rue de Carling
  - Lancement du dossier AMITER
  
- Projets à engager :
  - Finalisation de la première phase des travaux d'accessibilité : Ecole colline, Maternelle Bois Richard, Salle Detemple, Foyer Gaston Berndt.
  - Lancement de la seconde phase des travaux d'accessibilité : COSEC, Eglise du Centre, Hôtel de Ville, Eglise protestante.
  - Changement du système d'éclairage public d'une grande partie du parc de la ville par l'installation de LED.
  - Aménagement des aires de jeux de la cité colline et de la maternelle Bois Richard.
  - Rénovation intérieure du temple protestant et rénovation de l'orgue du docteur Schweitzer.